

COMPTE-RENDU RÉUNION DE QUARTIER



SAMEDI 19
NOVEMBRE 2022
18h30 | Salle des fêtes Lubec

EN CHIFFRE

RETOUR SUR ...

La réunion de quartier 2021 :

20 Demandes d'interventions
14 Réalisées et 2 en cours
d'étude > 4 hors compé-
tences

Les balades 2022 :

1 Balade organisée
Piste 210 et 209 (Le 31 mai 2022)

5 Demandes d'interventions : 2
réalisées et 3 en cours + petit
travaux effectués

La réunion de quartier 2022 :

50 Nombre de participants :
Environ 50 personnes

23 Interventions d'Habitants

Qu'est qu'une réunion de quartier ?

Mise en place depuis 2016 la réunion de quartier est un moyen d'échange entre le Madame le Maire et les habitants. Par quartier les habitants sont invités à questionner Madame le Maire sur l'ensemble des sujets qui préoccupent les habitants au quotidien : projets en cours, interventions des services, problématiques individuelles ...

Dans un premier temps, Madame le Maire a soulevé des problématiques demandant une visite de terrain :

● Nous notons que les potelets installés sur les bas-côtés des pistes forestières sont trop éloignés de la route et ne permettent pas un passage suffisant pour les piétons > Le centre technique municipal étudiera les possibilités de déplacement

● Malgré l'interdiction de stationnement sur les pistes, les habitants constatent que des véhicules stationnent sur les pistes et jettent leurs déchets et mégots ce qui est potentiellement dangereux à proximité de la forêt.

● Sur la piste 210, le fossé n'est pas entretenu, de plus certains terrains ne sont pas débroussaillés

● Il a été observé un dépôt sauvage sur le parking du Carrefour Market > Nous allons rencontrer le propriétaire pour voir les possibilités d'enlèvement

● Sur l'allée d'Aiguemorte, il y a un problème de jonction avec la route des Trois Villages, il est donc demandé un remblaiement. On note également une problématique d'eaux stagnantes dans les fossés et de nombreux nids de poules.

● A la sortie de la piste 210, les habitants remarquent un manque de visibilité du à la clôture de la maison sur l'angle > Les propriétaires sont conscients du problème, la clôture est bien conforme aux règles d'urbanisme, nous allons venir sur place pour trouver des solutions d'aménagement pour améliorer la sécurité.

● Au niveau de la route de Blagon à la pointe Emile, les accès aux propriétés sont compliqués et demandent un remblaiement.

Dans un second temps Madame le Maire a été questionnée sur des problématiques plus générales sur lesquelles une réponse a été apportée.

Les différentes problématiques générales soulevées sont :



CNIL

Pourquoi les demandes de cartes nationales d'identité ne sont pas possibles sur la commune ?

R : Madame le Maire, fait remarquer qu'il s'agit d'une décision de l'état. Elle comprend la problématique, notamment du temps qu'il faut actuellement pour avoir un rendez-vous, et le fait de devoir se déplacer sur une autre commune. En tant que Maire et avec l'appui d'autres maires, ils remontent régulièrement la problématique auprès de l'État des difficultés rencontrés par les citoyens pour refaire leur titre d'identité.



Piste cyclable

Il nous a été demandé la temporalité de la création de la piste cyclable.

R : Le calendrier sera donné par la COBAN qui est en attente des acquisitions foncières pour la mise en œuvre de la piste.



Le PLU

Concernant le PLU, où en est l'avancement de la révision ?

R : Actuellement le cahier des charges est en cours d'écriture pour le recrutement d'un bureau d'étude.



Protection incendie

Y a-t-il des moyens de défense et de lutte contre l'incendie sur le secteur d'Hougueyra ?

R : Madame le Maire, confirme que des bouches à incendie sont sur le secteur.



Travaux

Sur la pointe Emile, des travaux d'enfouissement avaient été faits sur le secteur mais l'enrobé n'a jamais été refait

R : Madame le maire, répond que les entreprises avaient été sollicitées par nos services, nous veillerons donc à ce que cela soit refait.



La fibre optique

Il a été constaté un problème de fibre optique suite à des travaux d'enfouissement sur le secteur, de plus certains ne trouvent pas leur maison sur Gironde Haut Méga.

R : Madame le Maire, évoque en effet le problème sur le secteur, lors de travaux d'enfouissement réalisés par une entreprise un câble a été sectionné, ce qui a engendré une coupure d'internet sur le secteur. La municipalité a pris contact avec les entreprises et les opérateurs pour appuyer les demandes des habitants, un nouveau câble spécifique ayant dû être commandé et les délais de livraison étant un peu plus longs, le secteur étant normalement rétabli. L'adresse contact de la mairie est disponible pour toute problématique rencontrée.

Concernant la fibre, il faut regarder si votre habitation est bien référencée sur Gironde Haut Méga, si cela n'est pas le cas, il est possible de prendre contact directement via le site afin que la maison soit référencée et bien prise en compte lors du raccordement des réseaux.



Passage piétons

Un habitant demande la possibilité de mettre en place un passage piétons sur la départementale à Hougeyra.

R : Aujourd'hui, le secteur est inadapté pour l'installation d'un passage piétons, les véhicules ne s'arrêteront pas forcément et cela pourra engendrer des accidents. Il faudra une étude plus approfondie avec le département avant de mettre en œuvre un tel aménagement.



La numérotation des maisons

Un certain nombre d'habitants rapportent des difficultés pour obtenir la reconnaissance de la bonne numérotation de leur maison auprès d'opérateurs de services.

R : les voies concernées ont bien été correctement numérotées en 2012 suite à l'intervention du service d'Urbanisme. Il appartient à chaque propriétaire d'effectuer les démarches pour notifier ce changement aux différents opérateurs. Le service d'Urbanisme se tient à disposition pour toute information complémentaire



La voie de contournement

Depuis plusieurs années une voie de contournement est en discussion avec l'ensemble des Maires du bassin, où en est le projet ?

R : La voie de contournement n'est plus d'actualité, en effet, d'un point de vue environnemental il n'est pas possible d'envisager la mise en place d'une route supplémentaire. Nous ne souhaitons pas non plus que le secteur de Lubec corresponde à une voie de contournement. De ce fait, la décision prise avec la COBAN est le développement du réseau de transport urbain et de favoriser les liaisons en ce sens, le plan de développement d'un réseau de bus est prévu pour fin 2024.



Ramassage des ordures ménagères

Il a été demandé si plus d'un ramassage par semaine est prévu sur le secteur.

R : En coopération avec l'ensemble des maires de la COBAN il a été convenu d'effectuer un passage par semaine, sur l'ensemble des communes sauf sur les communes plus touristiques en périodes estivales.



Le rond-point de la Pointe Emile

Nous notons de nombreux échanges concernant le rond-point, notamment sur la dangerosité et la vitesse excessive des voitures arrivant sur ce rond-point. En plus nous notons le fait que les lumières bleues étaient idéales sur le rond-point et permettaient un ralentissement des voitures.

R : Concernant les lumières bleues, le passage des camions a endommagé les lumières, nous étudierons la possibilité de remettre en place ce genre de lumières adaptées, fonctionnant au solaire.

Concernant la vitesse, les demi-olives installées sur le secteur devraient à l'avenir devenir des olives pleines.

Puis une demande de pose de radar tourelle sur la commune a été faite à Madame la Préfète qui a accepté d'établir un diagnostic pour la pose de ces radars, cet itinéraire pourra donc être dans la mise en place d'un radar.



Le débroussaillage

Plusieurs habitants remontent leurs interrogations suite à l'obligation légale de débroussaillage et constatent que certains propriétaires ne procèdent pas à ce débroussaillage.

R : Madame le Maire rappelle le contexte des incendies de l'été 2022, qui pose une grande interrogation par les propriétaires sur le débroussaillage. Actuellement régie par le code forestier qui prévoit une obligation de débroussaillage pour les terrains situés à moins de 200mètres des bois et forêts, autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres, autour des voies privées donnant accès à des constructions sur une profondeur de 10 mètres et une hauteur minimale de 4 mètres. Cette opération ne vise pas à faire disparaître l'état boisé, ni un défrichage, mais une réduction de la masse des végétaux combustibles, telles les plantes fourragères. Cette obligation légale de débroussaillage est à la charge des propriétaires des biens à protéger. Nous comprenons que certains propriétaires ne sont pas en mesure de répondre favorablement aux obligations légales, suite aux incendies, la loi pourrait être adaptée et la municipalité pourrait se substituer aux propriétaires, nous restons attentif sur la suite des évolutions. (Retrouvez le guide pratique sur notre site internet : <https://www.ville-audenge.fr/actualites/debroussaillage/>)



CONTACT

Service participation citoyenne

Mail : democratie-active@mairie-audenge.fr

Site : <https://audengedemocratieactive.com/>